MAIRIE DE CORNY-SUR-MOSELLE

N° 2026 –120

ARRETE

Portant règlement de circulation routière et occupation du domaine public,
11 rue du Fond des près

Le Maire de la Commune de CORNY-SUR-MOSELLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 413-1,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
VU la demande présentée le 29 octobre 2026 par Monsieur Karim MEKBEL, pour des travaux au 11 rue du Fond des Près à CORNY-SUR-MOSELLE (57680), effectué par l'entreprise Batiss'ur, située au 24 rue de Tantelainville (54890) à CHAMBLEY-BUSSIERES.

ARRETE

ARTICLE 1 :
Le **mercredi 4 novembre 2026 de 08 h 00 à 17 h 00**, des travaux sont autorisés au 11 rue du Fond des Près.

ARTICLE 2 :
La circulation sera rétrécie et signalée par balisage et par tout dispositif complémentaire jugé nécessaire pour assurer la sécurité des usagers.

ARTICLE 3 :
Les usagers de la route devront se conformer à la signalisation mise en place et aux instructions du personnel chargé de la régulation, le cas échéant.

ARTICLE 4 :
Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera poursuivi conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

- L'entreprise Batiss'ur devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer le passage et la sécurité des piétons,
- L'entreprise Batiss'ur devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer la protection du revêtement de la route, elle devra restituer les lieux en parfait état de propreté et supporteront, le cas échéant, les frais de remise en état,
- L'entreprise Batiss'ur demeurera responsable de tous les accidents, incidents ou dommages pouvant survenir aux personnes et aux biens, du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

ARTICLE 6 :

L'entreprise Batiss'ur est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'ARS-SUR-MOSELLE
- L'entreprise Batiss'ur

Fait à CORNY-SUR-MOSELLE,
Le 29/10/2026

La Maire,
Isabelle CASPAR

MAIRIE de CORNY-sur-MOSELLE ★ 57680 ★

MAIRIE DE CORNY-SUR-MOSELLE • 3, rue Saint-Martin, 57680 • téléphone : 03 87 52 80 31
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE • ARRONDISSEMENT DE METZ
Courriel : accueil@mairie-corny.fr

Mise en ligne le : 29/10/2026 17:03 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie de Corny-sur-Moselle
https://www.intramuros.org/corny-sur-moselle/documents_administratifs/85196